



Collège Cap de Gascogne
4, rue d'Espagne
40 500 SAINT SEVER

Saint-Sever, le 02 / 02 / 2026

Dossier suivi par :
Mme Maud KOSMICKI
Principale du Collège
Téléphone : 05 58 76 04 27
Courriel : ce.0400038z@ac-bordeaux.fr

Mme Kosmicki, Principale
à
Mesdames et Messieurs les Parents
d'élèves des classes de 3èmes

Objet : Informations importantes - Orientation et affectation post 3ème

Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à la procédure d'orientation et d'affectation post-3^{ème}.

Les vœux d'orientation et d'affectation après la classe de 3^{ème} se font en ligne depuis votre espace EDUCONNECT à l'adresse suivante : <http://teleservices.education.gouv.fr/>

Vous pouvez également accéder à ce service, sur le site internet du collège <https://webetab.ac-bordeaux.fr/Etablissement/CSStSever/> en cliquant sur E.N.T puis sur « Scolarité Services ».

Vous utiliserez vos identifiants et vos codes d'accès Educonnect de Responsables d'élèves.

PHASE 1 – INTENTIONS D'ORIENTATION - Jusqu'au 20 Mars 2026

1/ Vous devez formuler en ligne vos intentions d'orientation après la classe de 3^{ème} : (soit 2^{nde} Générale et Technologique, soit 2^{nde} Professionnelle, soit CAP), depuis votre espace <http://teleservices.education.gouv.fr/> Vous pouvez faire plusieurs choix classés par ordre de préférence.

Ces actions se font dans le menu : « MES SERVICES »,
puis sélectionnez l'onglet « ORIENTATION »

2/ Après le conseil de classe du 2^{ème} trimestre, vous devrez prendre connaissance et accuser réception en ligne de l'avis du conseil de classe, depuis votre espace <http://teleservices.education.gouv.fr/>
Ces actions se font dans le menu : « MES SERVICES »,
puis sélectionnez l'onglet « ORIENTATION »

PHASE 2 - VŒUX DÉFINITIFS D'ORIENTATION- Du 2 Avril au 17 Mai 2026 :

Vous devrez formuler en ligne vos vœux définitifs d'orientation, avant le conseil de classe du 3^{ème} trimestre (2^{nde} GT, 2^{nde} Professionnelle, CAP) en tenant compte de l'avis du conseil de classe du 2^{ème} trimestre, depuis votre espace <http://teleservices.education.gouv.fr/>
Ces actions se font dans le menu : « MES SERVICES »,
puis sélectionnez l'onglet « ORIENTATION »

PHASE 2 BIS – VŒUX D'AFECTATION – Du 04 au 26 MAI 2026

1/ Vous devrez formuler en ligne vos demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant soit affecté à la rentrée 2026, depuis votre espace <http://teleservices.education.gouv.fr/>
Ces actions se font dans le menu : « MES SERVICES »,
puis sélectionnez l'onglet « AFFECTATION »

Une fiche AFFELNET papier sera également remise à votre enfant par son/sa professeur(e) principal(e). Cette fiche sera à remplir, signer, et rendre au professeur même si vous avez réalisé la saisie en ligne.

Après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, les 28 et 29 Mai vous devrez **prendre connaissance et accuser réception en ligne** de l'avis du conseil de classe, depuis votre espace <http://teleservices.education.gouv.fr/>
Ces actions se font dans le menu : « MES SERVICES »,
puis sélectionnez l'onglet « ORIENTATION »



Si vous avez des questions sur votre connexion ou la démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est votre disposition :

Assistanceteleservices.education.gouv.fr

ou par téléphone : 0809 54 06 06

INFORMATIONS SUR LA PROCÉDURE D'ORIENTATION :

- Pour la **voie générale** 2nde GT ou STHR (Sciences Technologies de l'hôtellerie et de la restauration), certaines sections à parcours particulier (sections sportives ou linguistiques, ...) ont un recrutement spécifique : merci de vous rapprocher du lycée concerné pour connaître les modalités de sélection. Il est donc impératif de mentionner la section à parcours particulier en vœu N°1 et le lycée de secteur en dernier vœu.
- **Attention :** Toutes les spécialités de l'enseignement professionnel offrent un nombre limité de places. Il est donc impératif de prévoir plusieurs vœux d'établissements et de formations pour la voie professionnelle.
- Pour toute **demande d'apprentissage** en CFA ou d'inscription dans un Etablissement privé, les demandes relèvent d'une démarche personnelle des familles auprès des établissements concernés. **La saisie en ligne de recensement reste obligatoire.** Il est vivement conseillé de formuler un choix en statut scolaire en vœu N°1 au cas où la recherche de patron pour un apprentissage s'avérerait infructueuse.
- **Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre** qui aura lieu les **28 et 29 mai**, examinera les vœux définitifs d'orientation et vous fera connaître ses décisions, depuis votre espace <http://teleservices.education.gouv.fr/>, accompagnées, le cas échéant, de recommandations :
 - En cas d'**accord** sur l'un de vos vœux, celui-ci devient **décision d'orientation**.
 - En cas de **désaccord**, vous devez **rencontrer le chef d'établissement, sur rendez-vous**, pour lui en exposer les motifs. A l'issue de cet entretien, le chef d'établissement vous informera de sa décision. Si le désaccord subsiste, dans un **délai de 3 jours ouvrables**, vous pouvez saisir la **commission d'appel** qui réexaminera le dossier et prendra la décision définitive.
- **Le Mardi 30 juin**, **la notification d'affectation** sera remise à votre enfant à l'issue de la dernière épreuve du D.N.B. Ce document sera accompagné des instructions et des dates à respecter **impérativement** pour son inscription dans l'établissement d'accueil.
- Si vous n'obtenez **aucune affectation**, vous devez **immédiatement reprendre contact avec le collègue.**

Mme PITO, Conseillère d'Orientation de l'établissement, et son Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O) de rattachement à Mont-de-Marsan sont des ressources à solliciter également dans votre démarche, y compris durant les vacances scolaires.

En vous souhaitant une procédure fructueuse jalonnée par ces étapes.

Mme KOSMICKI,
Principale,



COMMENT PRÉPARER SON ORIENTATION APRÈS LA 3^e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe
de votre compte EduConnect
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

CHOISIR SON ORIENTATION

Du :

Au :

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre :

1

Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr

Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre choix d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle (comprenant la 1^{re} année du cycle de trois ans conduisant à une spécialité du brevet national des métiers d'art), 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole. Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix d'orientation par ordre de préférence.

2

Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter son avis sur les voies d'orientation choisies**.

DÉCOUVRIR LES FORMATIONS ET FORMULER SES DEMANDES

Du :

Au :

Conseil de classe du 3^e trimestre/2^e semestre :

3

Avant le conseil de classe : formuler vos demandes

Connectez-vous à Scolarité Services pour **découvrir les formations et formuler vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez**.

Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle (comprenant la 1^{re} année du cycle de trois ans conduisant à une spécialité du brevet national des métiers d'art), 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation et des capacités d'accueil de l'établissement demandé.

4

Après le conseil de classe : répondre à la proposition d'orientation

Connectez-vous pour **prendre connaissance de l'orientation proposée par le conseil de classe et donner votre réponse**.

En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement pour décider de la suite à donner à votre démarche.

Pour l'admission dans un établissement à la rentrée prochaine, seules les demandes pour les formations en accord avec la décision d'orientation seront étudiées.

VOIR LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET S'INSCRIRE

5

Fin juin

Connectez-vous à Scolarité Services pour découvrir la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le dans son nouvel établissement.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

EduConnect

Activez votre compte EduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
(heure de Paris, prix d'un appel local)